

ATELIER DU SOUSTRE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Indice 1 | 22/02/2023

Maitrise d'ouvrage :

SCI Les ateliers du Soustre

Adresse du projet :

Lieu-dit Le Soustre, 19120 Chenailier-Mascheix

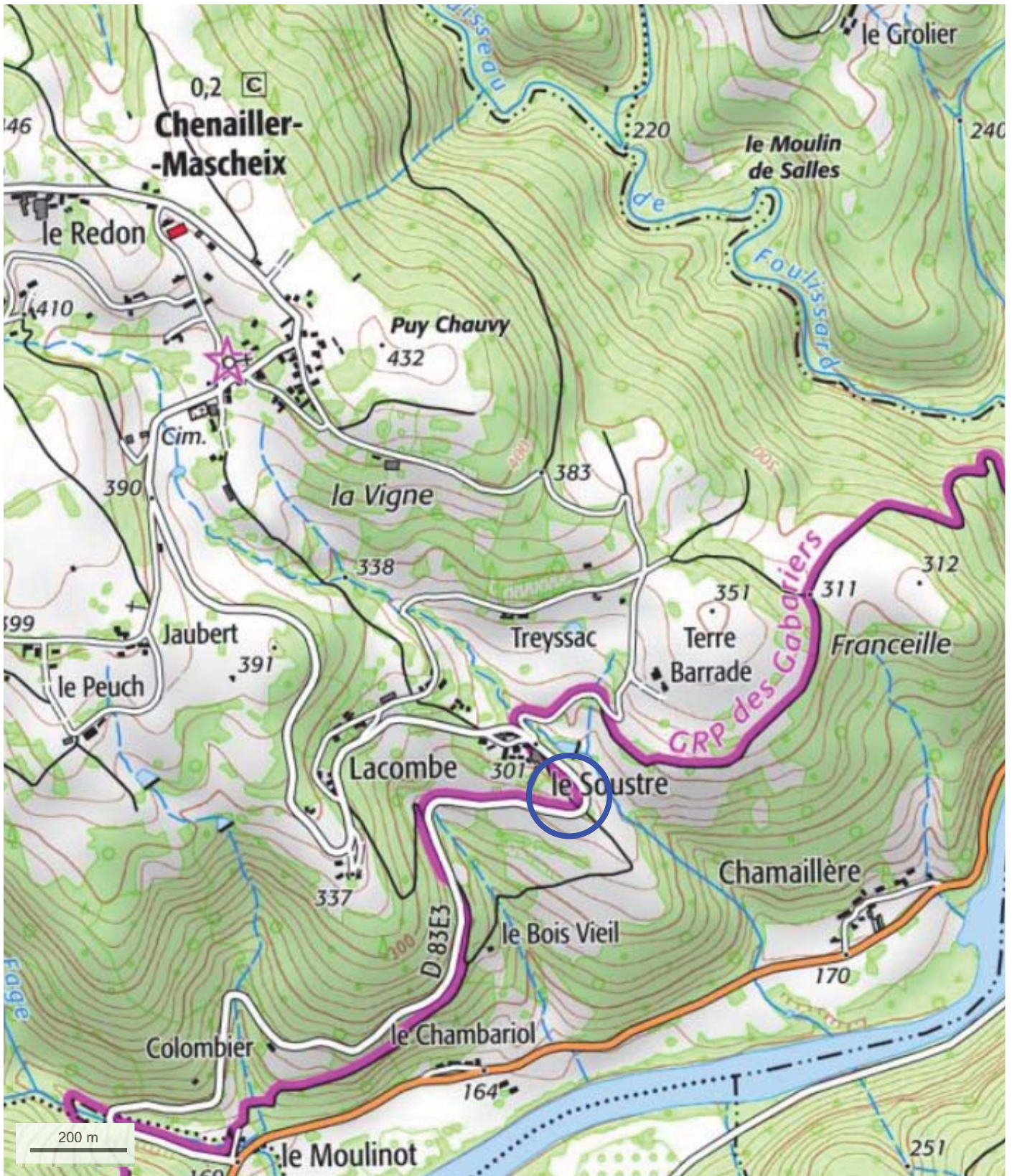
Architecte :

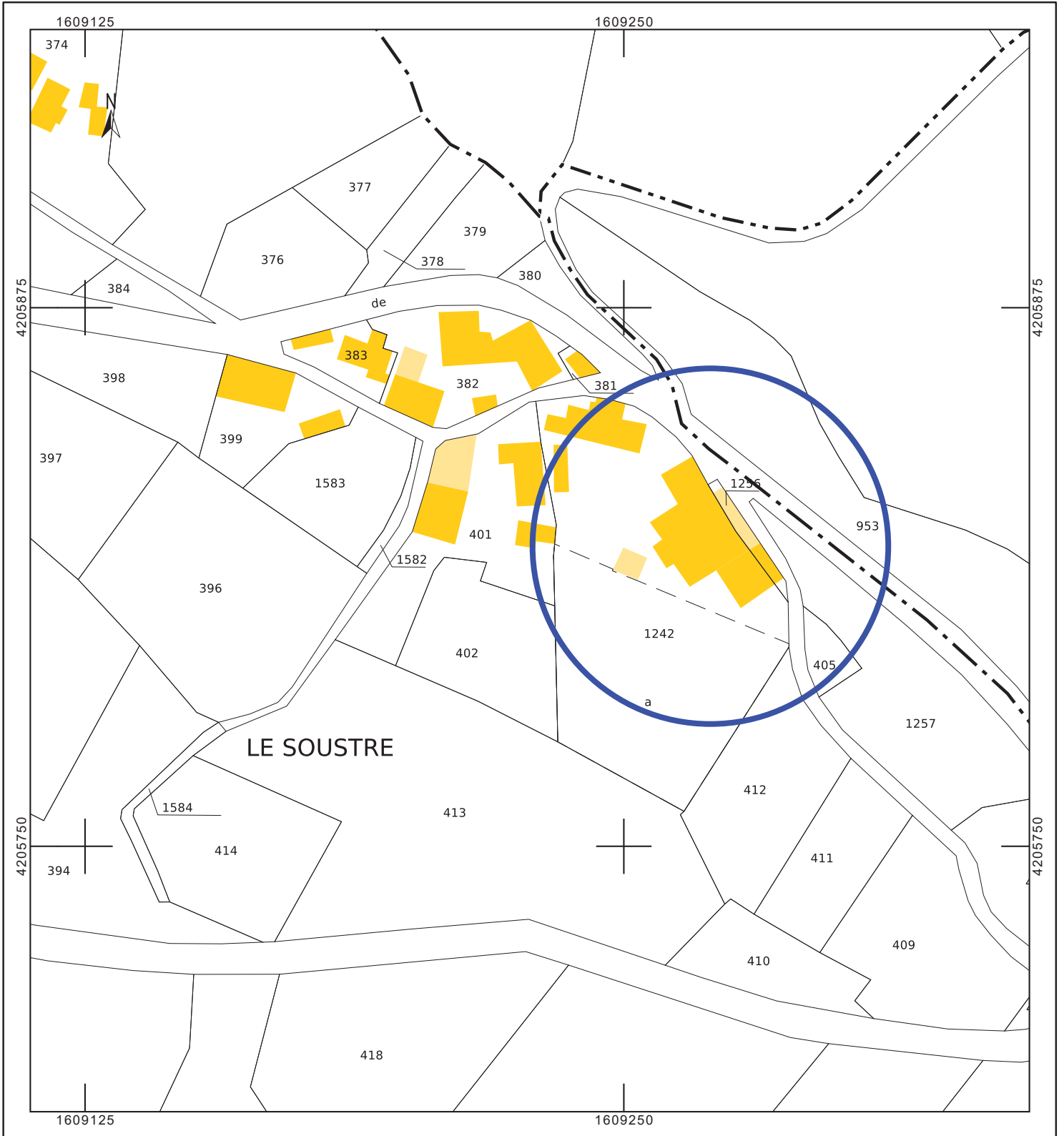
Marion Bouchard Architecte EIRL

SOMMAIRE DU DOSSIER

PC1	- Plan de situation	2
PC2	- Plan de masse	4
PC3	- Plan en coupe du terrain	6
PC4	- Notice descriptive	7
PC5	- Façade OUEST	9
	- Façade SUD	10
	- Façade NORD	11
	- Plan de toiture	12
PC6	- Insertion paysagère	13
PC7 - PC8	- Photographies - vue proche/vue lointaine	14

 Marion Bouchard
Architecte . EIRL
10 Quai de Seine
93200 Saint-Denis
Siret: 789 999 216 00029
n°ordre regional IDF: 078173





ATELIER DU SOUSTRE

Lieu-dit Le Soustre, 19120 Chenailler-Mascheix

SCI Les ateliers du Soustre

PLAN DE SITUATION

échelle: 1/1250

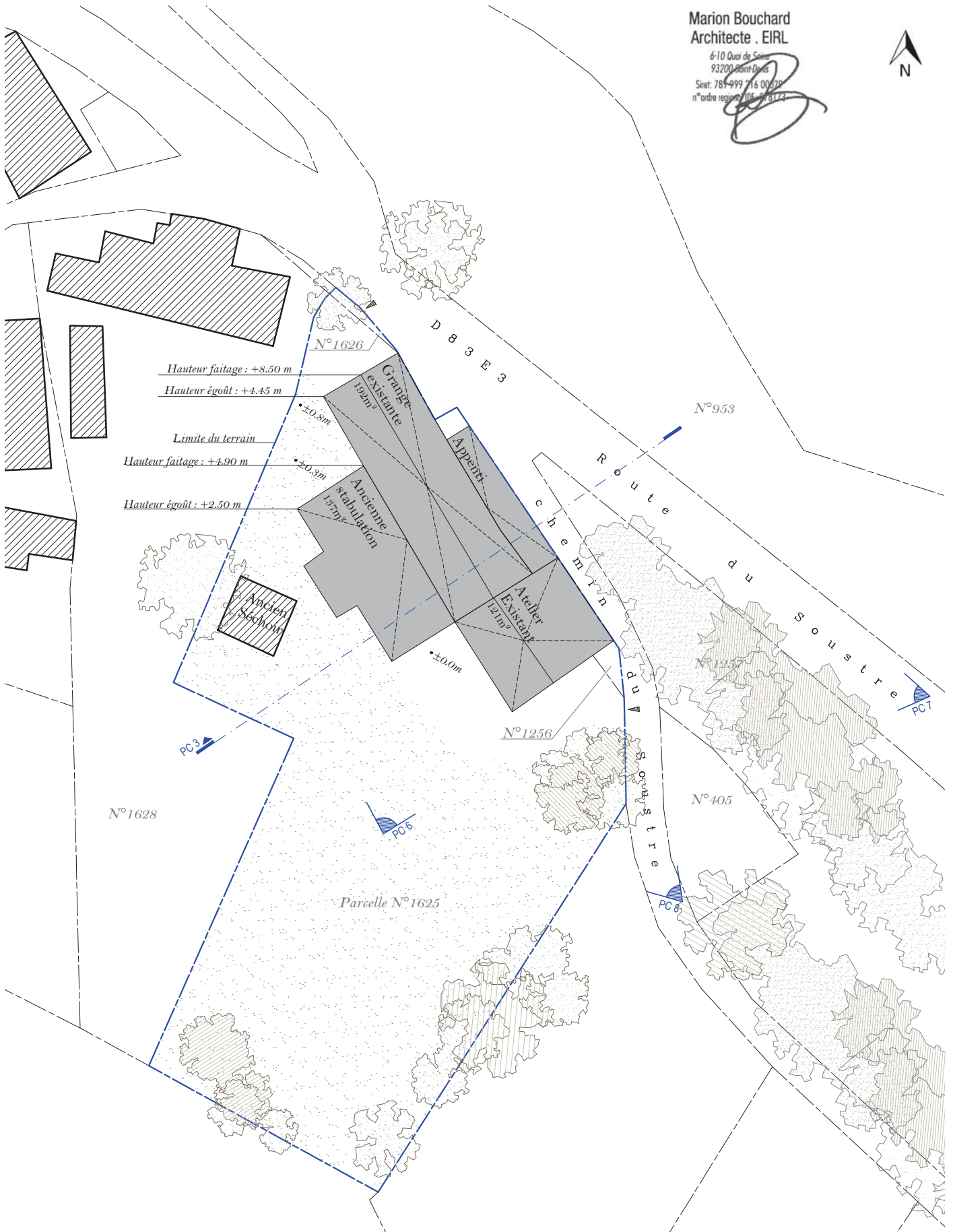
Indice 1 | 22/02/2023

Marion Bouchard Architecte EIRL

PC1

Page 3/14

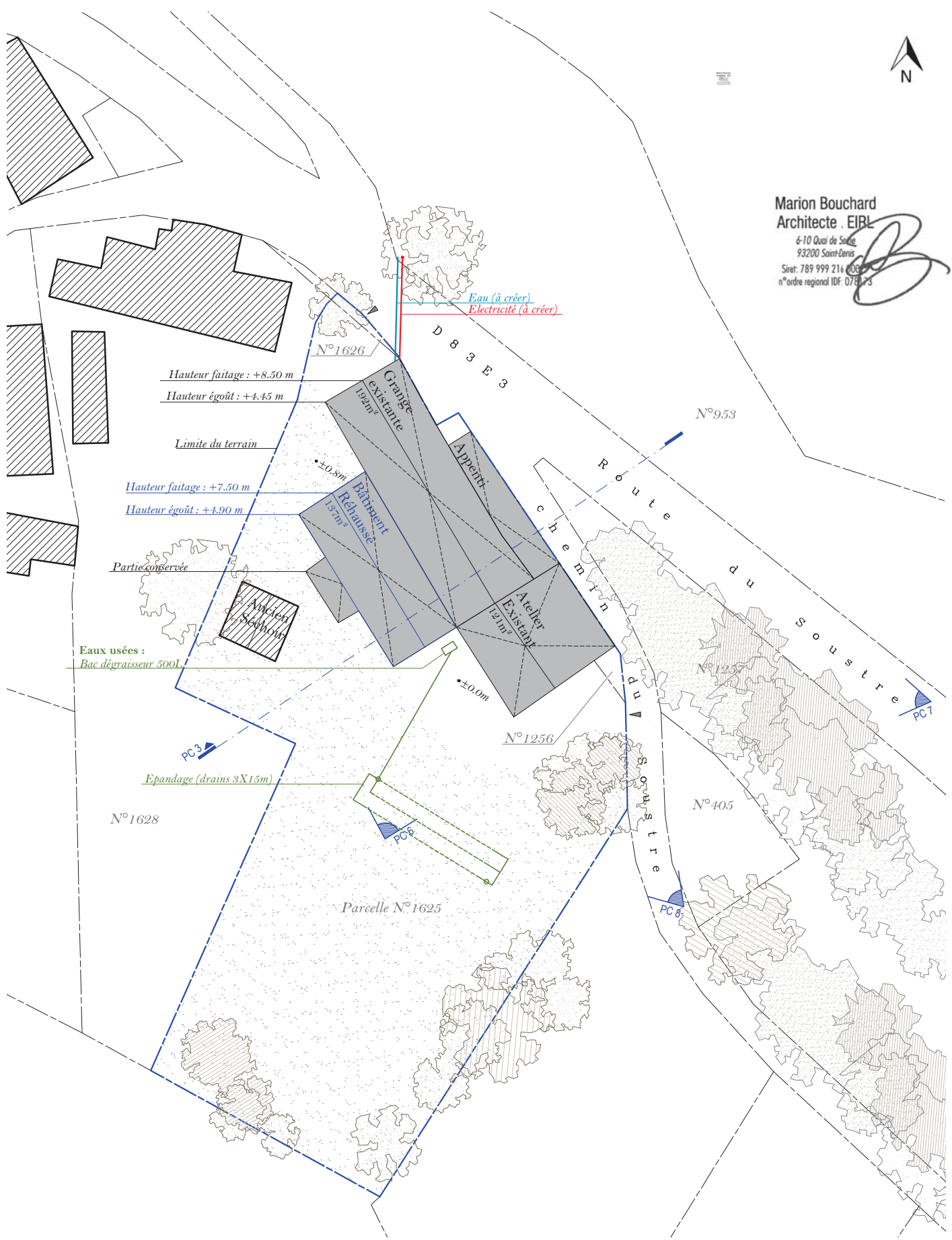
Format A3

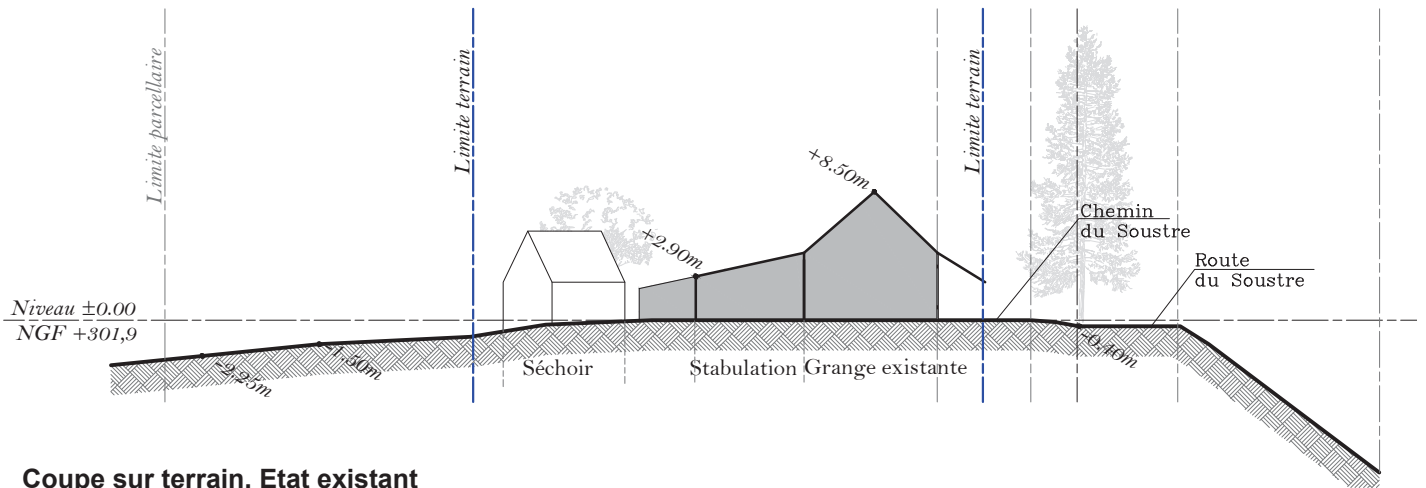




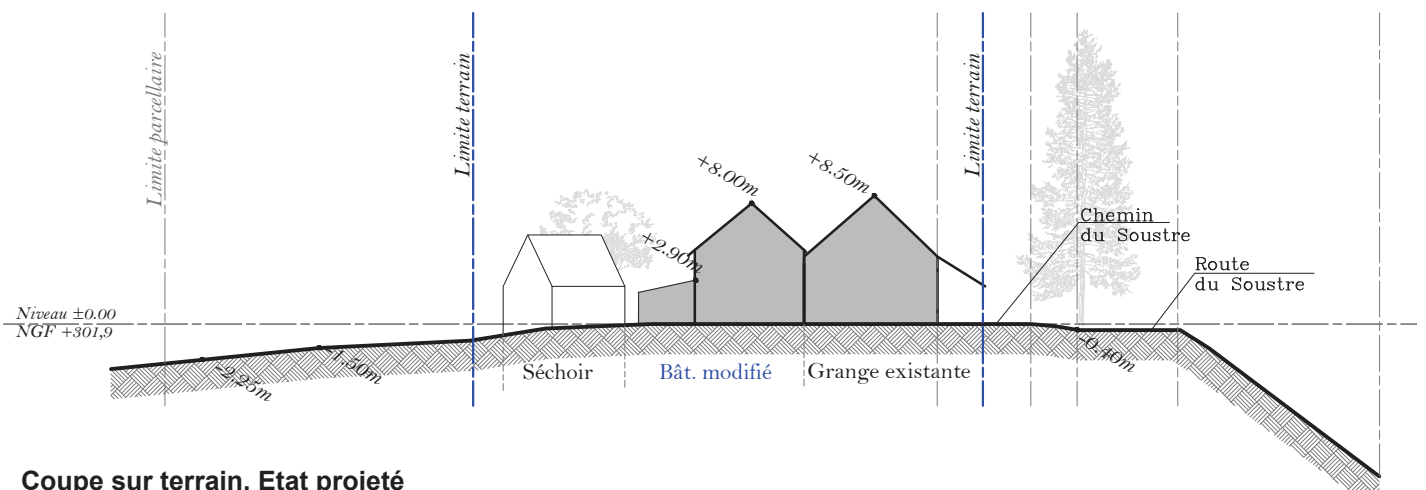
Marion Bouchard
Architecte . EIRL

6-10 Quai de Saule
93200 Saint-Denis
Siret: 789 999 216 00000
n°ordre regional IDF: 078173





Coupe sur terrain. Etat existant



Coupe sur terrain. Etat projeté

Marion Bouchard
Architecte - EIRL
6-10 Ollivier de Serres
93200 Saint-Denis
Siret: 789 993 76 90029
n°ordre régional: 078173

NOTICE DESCRIPTIVE ARCHITECTURALE :

SURÉLÉVATION ET MODIFICATION DE CHARPENTE D'UN BÂTIMENT AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE CHENAILLER-MASCHEIX – LIEUDIT LE SOUSTRE.

1. ETAT INITIAL DU TERRAIN, DU BÂTI ET DE SES ABORDS.

Le terrain est situé sur la commune de Chenailleur-Mascheix (19120), au lieu dit Le Soustre. Ce petit hameau est composé de maisons et granges typiques de la Corrèze et quelques bâtiments agricoles. Le projet est situé en retrait de la route principale et n'est pas visible de la voie publique.

Le terrain est composé de 3 parcelles cadastrales (Section C, parcelles n°1256, 1625, 1626 pour une surface totale de 2419 m²). Le terrain se compose de deux hangars agricole, construits en parpaings et couverts en tôle ondulée amiante-ciment, et d'une grange, plus ancienne, construite en pierre et couverte en ardoise de Corrèze.

Le présent projet a pour vocation de modifier un des deux hangars agricoles. L'autre bâtiment et la grange ne seront pas modifiés. L'ensemble des bâtiments est destiné à un usage professionnel (artisanat).

Le reste du terrain est composé d'une prairie et de quelques arbres (notamment en bordure du terrain) qui ne sont pas concernés par le projet et seront conservés. L'ensemble du terrain présente une pente descendante du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

2. LE PROJET

Le projet consiste en la surélévation et la modification de la toiture d'un des bâtiment agricole (ancienne stabulation). Ce bâtiment est accolé à la grange (voir plan de masse) et sera employé à un usage professionnel artisanal. Le bâtiment est actuellement couvert en tôle ondulée amiante-ciment en toiture mono pente d'environ 15°.

Le projet retenu est une toiture à deux pans avec une pente de 41°, couvert en ardoises de Corrèze et comprenant l'insertion de deux lucarnes sur la façade Sud. La construction est légèrement plus basse que la grange pour que la grange reste et apparaisse visuellement comme le bâtiment principal.

Les murs de rehausse seront en colombage. Le pignon Sud sera vitré, laissant apparaître la charpente en bois courbes et permettant de bénéficier d'un éclairage naturel dans le bâtiment. Le futur local sera non-chauffé.

Clôtures:

Le projet ne modifie ni ne crée aucune clôture. L'ensemble de la végétation présent est conservée. L'aménagement ou la modification éventuel des clôtures fera l'objet, le cas échéant, d'une déclaration séparée. D'autre part, le projet ne prévoit aucune construction en limite de propriété.

Matériaux et couleurs:

Un soin particulier est apporté à l'aspect extérieur du projet afin d'en faciliter l'insertion dans son environnement proche et notamment vis-à-vis de la grange.

Dans ce but, le projet a été présenté au représentant de l'architecte des bâtiments de France en charge du secteur.

La toiture sera couverte en ardoises naturelles de Corrèze.

Les murs de rehausse seront traités en colombages en chêne naturel avec léger badigeon de chaux et remplissage à l'enduit chaux/sable taloché.

La partie basse du bâtiment, actuellement en parpaing, sera enduite de la même couleur que l'enduit des colombage pour harmoniser l'ensemble.

Les menuiseries seront en bois (teinte chêne naturel).

Les gouttières et descentes d'eaux pluviales seront en zinc naturel.

Marion Bouchard
Architecte . EIRL
6-10 Quai de Seine
93200 Saint-Denis
Siret: 789 999 216 00029
n°ordre regional IDF: 078173



Colombage chêne naturel avec léger badigeon de chaux + remplissage enduit chaux/sable

enduit chaux/sable
 Finition taloché
 Teinte: Vieux Pisé
 nuancier PRB ou sir



Menuiserie chêne naturel



Ardoise de Corrèze

Les photographies ci-dessus illustrent les différentes parties du projet.

Espaces libres et plantations:

La plus grande partie du terrain conservera son état de prairie, l'ensemble des arbres existants sera conservé.

Accès au terrain:

L'accès au terrain se fait depuis un chemin communal, dénommé « chemin du soustre » qui relie les bâtiments à la route principale (D83E3) qui traverse le lieu dit « Le Soustre ».

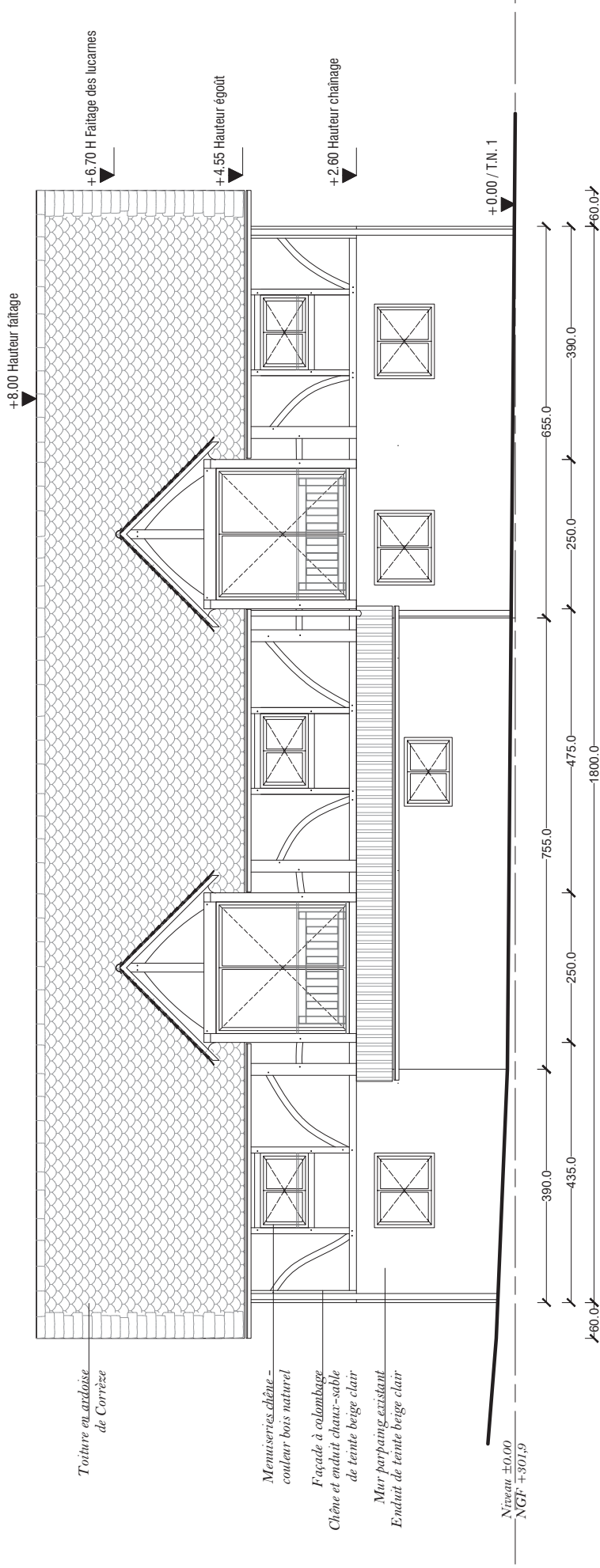
Réseaux:

Les bâtiments sont raccordés à l'électricité et à l'eau de source depuis la maison voisine qui appartient à l'ancienne propriétaire, Madame Nicole FARGES. Une partie du terrain et les bâtiments ont donc fait l'objet d'une division de parcelle puis d'une vente. Une demande est donc en cours pour effectuer un raccordement au réseau d'eau potable jusqu'au bâtiments ainsi qu'un raccordement électrique avec son propre compteur.

Les eaux pluviales issues du projet seront collectées et infiltrées sur la parcelle.

Marion Bouchard
 Architecte EIRL
 6-10 Quai de Seine
 93200 Saint-Denis
 Siret: 789 999 214 00012
 n°ordre regional IDF: 078 173





Toiture en andoïse
de Corrièze

Menuiseries chêne -
couléur bois naturel

Façade à cubillage
Chêne et enduit chaux-sable
de tonte beige clair

Mur parpaing existant
Enduit de tonte beige clair

Niveau ±0.00
NGF +301.9

Marion Bouchard
Architecte . EIRL
6-10 Quai de Sables
92200 Saint-Denis
Siret: 789 999 216 500457
n° ordre régional IDF: 0778/173

ATELIER DU SOUSTRE

Lieu-dit Le Soustre, 19120 Chenaillet-Mascheix

SCI Les ateliers du Soustre

FACADE OUEST

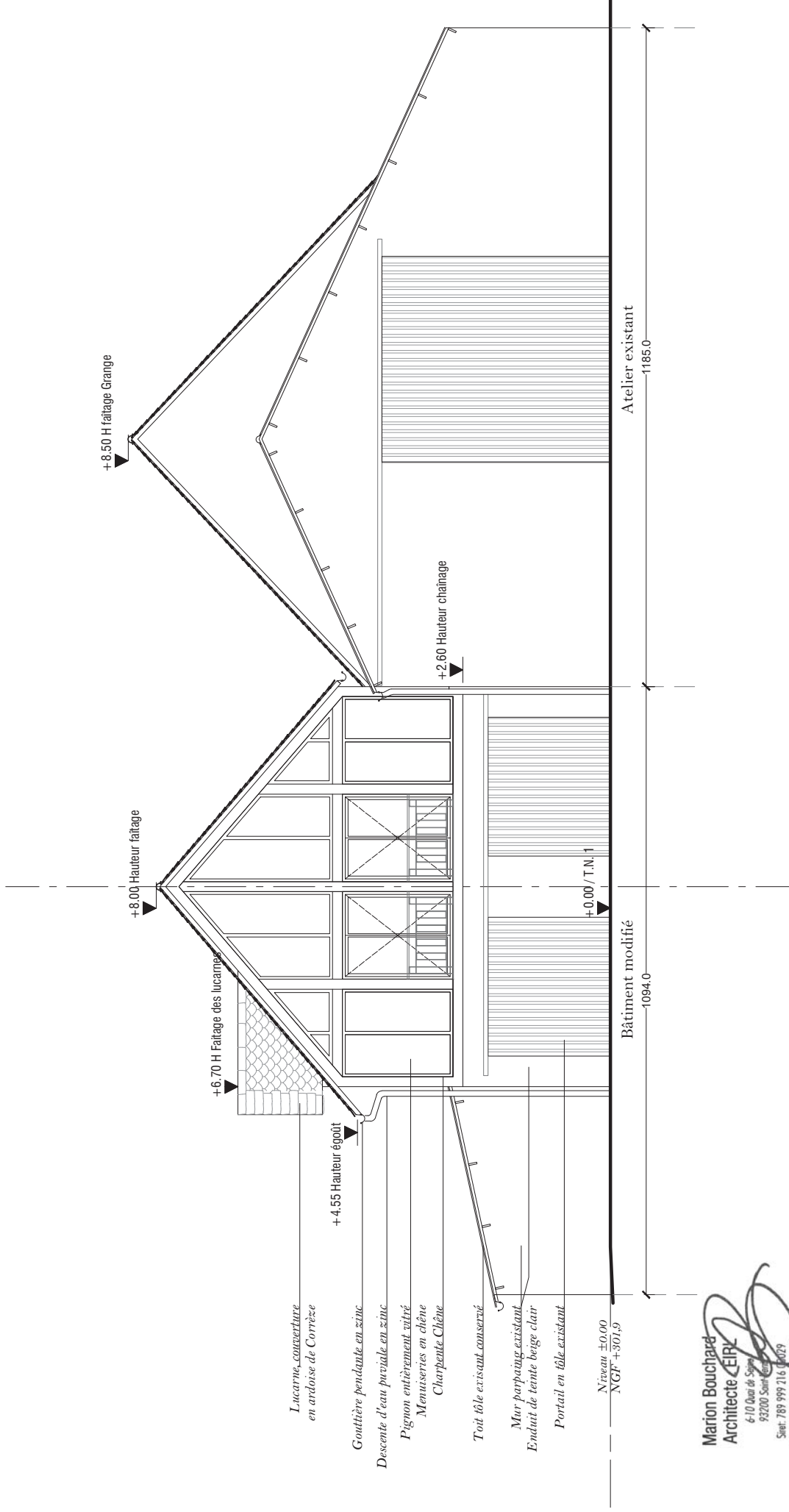
échelle: 1/100 Indice 1 | 22/02/2023

Marion Bouchard Architecte EIRL

PC5

Page 9/14

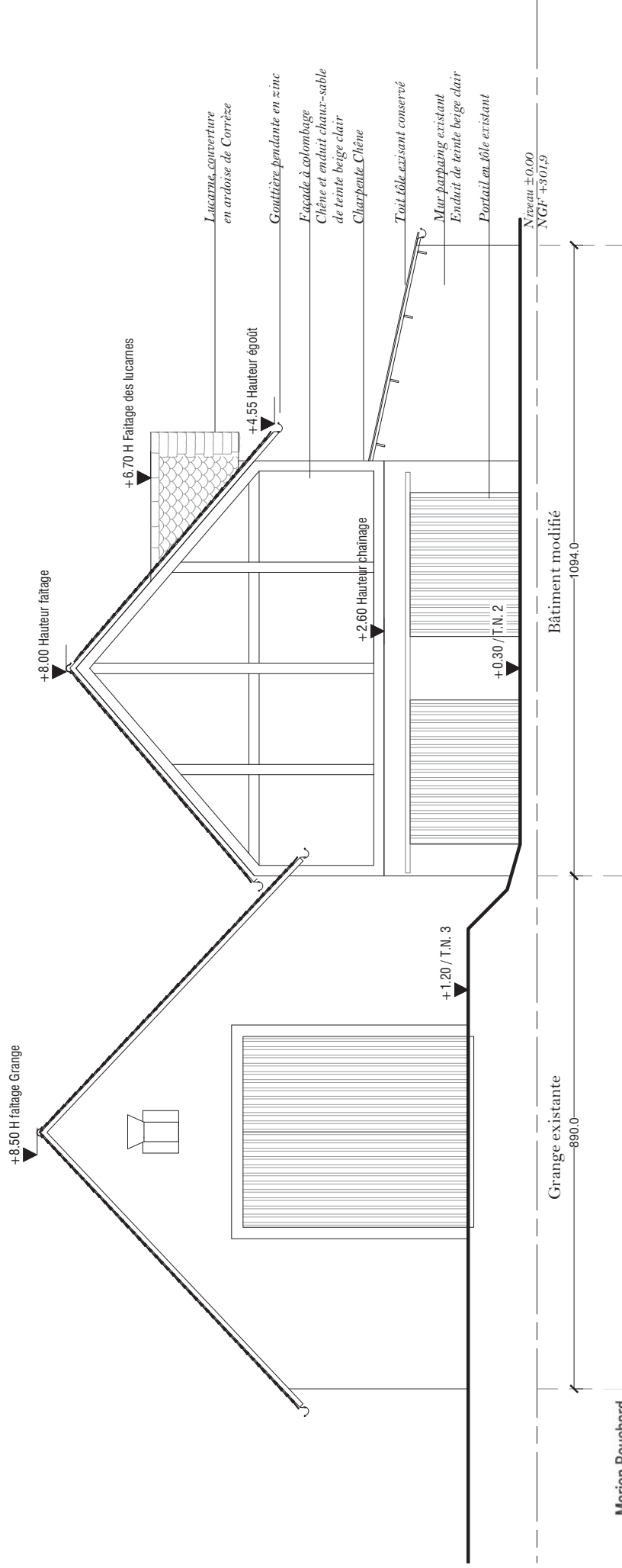
Format A3



Marion Bouchard
Architecte EIRL
 6-10 Quai de Sèvre
 93200 Saint-Denis
 Siret: 789 999 216 04029
 n°ordre régional IDF: 48173

ATELIER DU SOUSTRE
 Lieu-dit Le Soustre, 19120 Chenaillet-Mascheix
SCI Les ateliers du Soustre

FACADE SUD
 échelle: 1/100 Indice 1 | 22/02/2023
Marion Bouchard Architecte EIRL



Marion Bouchard
 Architecte . EIRL
 6-10 Quai de Saint
 92200 Saint-Denis
 Siret: 789 999 216 00057
 n°ordre régional IDF: 078 3

ATELIER DU SOUSTRE

Lieu-dit Le Soustre, 19120 Chenaillet-Mascheix

SCI Les ateliers du Soustre

FACADE NORD

échelle: 1/100

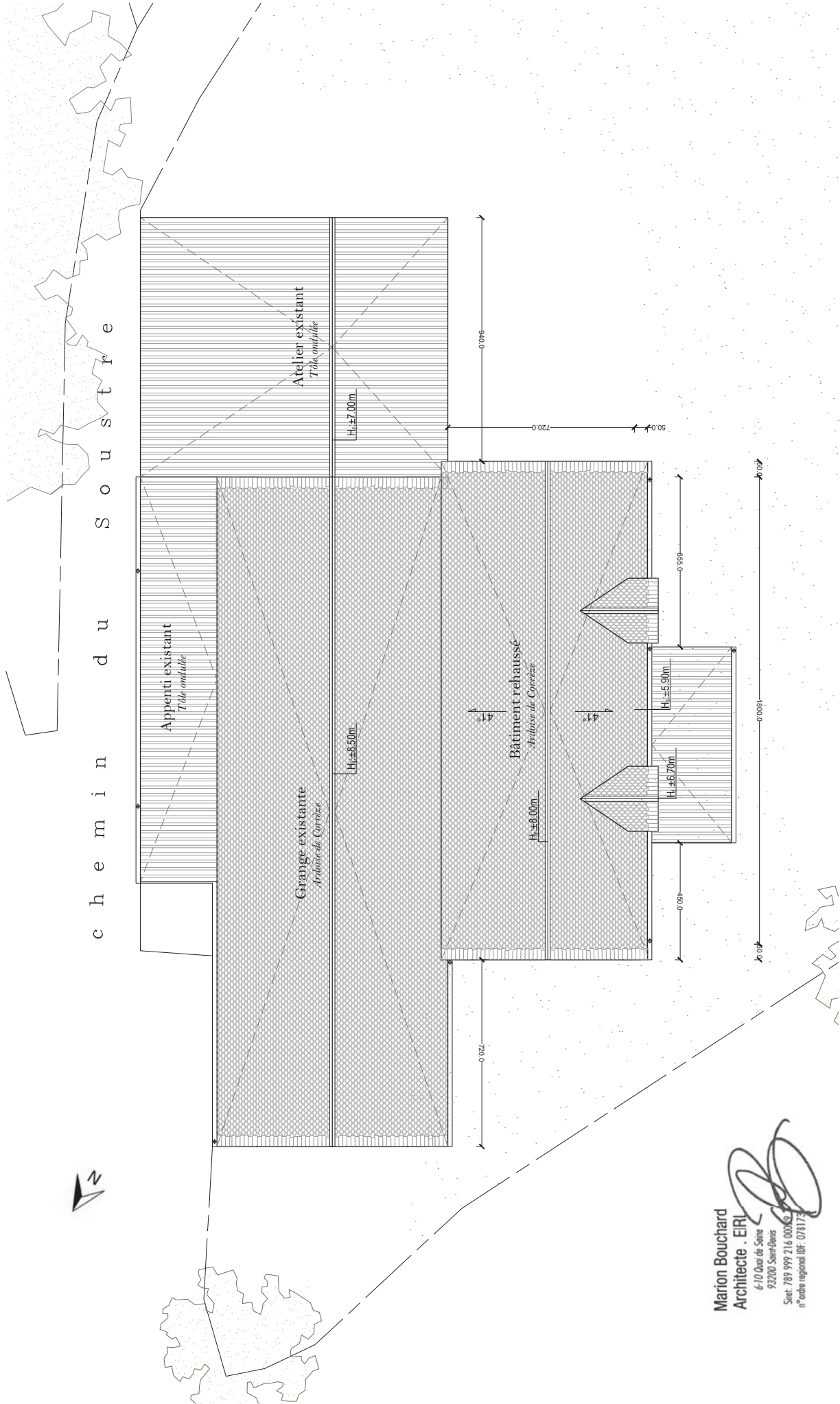
Indice 1 | 22/02/2023

Marion Bouchard Architecte EIRL

PC5

Page 11/14

Format A3



Marion Bouchard
Architecte - EIRL
 6-10 Quai de Seine
 93200 Saint-Denis
 Siret: 789 999 216 00016
 n°ordre regional DE: 07817



PC6 : Vue avant projet



PC6 : Insertion du projet dans son environnement

Marion Bouchard
 Architecte . EIRL
 6-10 Quai de Seine
 93200 Saint-Denis
 Tél: 789 999 216 00029
 n°ordre regional IDF: 078173



PC7 : Photographie - vue depuis la route du Soustre



PC8 : Photographie - vue depuis le chemin communal